

Le Monde Civil

Journal de CIVIVA,
fédération suisse du service civil
02/2023 | AZB, CH-1200 Genève, PP/Journal, Post CH AG

2-3 Examen de conscience

4 Service civile auprès de Pro Infirmis

6 Pour le service civil dans les années 80

Une nostalgie bizarre

Le spectre de « l'examen de conscience » rôde à nouveau. Si l'on en croit certains milieux, il faudra bientôt faire un examen de conscience pour ceux qui veulent s'engager dans le service civil après l'ER. Par *Gregor Szynkler*.

Le 16.03.2022, Thomas Hurter (UDC) a demandé au Conseil fédéral, dans une interpellation, d'examiner les « Conséquences du rétablissement de l'examen de conscience après l'école de recrues ». Le Conseil fédéral devait notamment prendre position sur la question de l'impact de la réintroduction de l'examen de conscience sur l'effectif de l'armée. En outre, il voulait savoir si le Conseil fédéral estimait que la réintroduction de l'examen de conscience était conforme au droit. Dans sa réponse, le Conseil fédéral « estime que la réintroduction de l'examen de conscience n'aura probablement pas l'effet escompté sur les effectifs de l'armée et qu'une telle mesure ne peut emporter l'adhésion sur le plan politique ».

Modèles d'admission possibles

Dans sa prise de position du 18.5.22, le Conseil fédéral constate que 3 modèles d'admission au service civil sont envisageables du point de vue de la Constitution.

1) L'examen de conscience, supprimé en 2008 (suite à une intervention du président fondateur de CIVIVA, Heiner Studer). 2.) La preuve par l'acte (solution actuelle). 3.) une combinaison de l'examen de conscience et de la preuve par l'acte (solution adoptée entre 1996 et 2008).

En outre, le Conseil fédéral précise dans sa réponse qu'avec un éventuel examen de conscience réintroduit, « toute restriction d'un droit fondamental doit être fondée sur une base légale, justifiée par un intérêt public ou par la protection d'un droit fondamental d'autrui et proportionnée au but visé, tout en gardant à l'esprit que l'essence des droits fondamentaux est inviolable (art. 36 de la Constitution



Un examen de conscience ? Parce qu'on veut utiliser des débroussailleuses ? Vraiment ? (mad).

fédérale) ». – Le Conseil fédéral ajoute : « La conformité juridique d'un examen de conscience ne peut être vérifiée et évaluée de manière définitive que sur la base d'un modèle concret ». Un « non » de principe résonne autrement !

Un chiffon rouge

Mais pourquoi le service civil est-il encore, après presque 30 ans, une menace pour certains cercles, au point de demander la réintroduction de l'examen de conscience, aussi coûteux que douteux ? En 2009, Hans Fehr souhaitait déjà le retour de l'examen de conscience après 6 mois - des demandes avec des titres comme « Armée. Halte à l'hémorragie vers le service civil », « Ruée sur

le service civil » ou « Service civil. Réintroduire l'examen du conflit de conscience » témoignent de la nostalgie du « bon vieux temps ». Cette nostalgie paraît d'autant plus bizarre si l'on pense aux coûts engendrés par l'examen de conscience entre 1996 et 2008.

28'133 francs par « voie bleue »

Un « Rapport de la Délégation des finances aux commissions des finances du Conseil national et du Conseil des Etats concernant la haute surveillance sur les finances de la Confédération en 2003 » indique que la « commission d'admission et la commission de reconnaissance comptent respectivement 135 et 21 membres ». Dans sa réponse à la question « Service civil. Données chiffrées » de Barbara Haering (PS), le Conseil fédéral a calculé les coûts de l'examen de conscience pour l'année 2003. Sur la base des coûts complets, 6'611'292 francs ont été dépensés. Pour 2412 demandes, cela fait 2741 francs par demande. La charge financière devient encore plus grotesque si l'on considère les coûts par demande rejetée en première instance - on obtient alors 28'133 francs ! - 28'133 francs pour empêcher un jeune homme de faire quelque chose pour la société ! 28'133 francs pour qu'un jeune homme n'effectue ni service militaire ni service civil, mais se contente de payer la taxe militaire. Pour conclure, le Conseil fédéral souligne que: « Ce montant serait encore supérieur si l'on considérait que les recours admis en deuxième instance diminuent ainsi d'un sixième le nombre des rejets passés en force de choses jugées ». Les coûts par demande rejetée seraient donc encore plus élevés.

Pour en savoir plus sur l'examen de conscience : p. 2-3.

Editorial

Plus difficile que la plupart des examens



Fabien Fivaz,
co-président de CIVIVA.

Il y a exactement 22 ans, en 2001, j'ai passé mon examen de conscience à Thoune. J'avais terminé mon école de recrue comme soldat sanitaire et m'étais assez

bien intégré dans l'armée. Mais je n'arrivais plus à y trouver un sens. J'ai le souvenir d'un moment difficile : se retrouver questionné sur ses convictions à 23 ans à peine, seul face à plusieurs experts, a été pour moi plus difficile que la plupart des examens de mes études.

Je me souviens des heures passées à rédiger ma lettre de motivation et annoter mon (maigre) curriculum vitae. Je devais montrer quels événements dans mon parcours de vie avait conduit à ce conflit de conscience qui m'empêchait de poursuivre mon engagement militaire. C'était particulièrement difficile pour ceux qui avaient déjà effectué une partie de leur service,

parce qu'il fallait expliquer ce qui avait changé, pourquoi on n'avait pas arrêté plus tôt, etc.

L'examen de conscience a été abandonné quelques années plus tard, en 2008, au profit de la preuve par l'acte. La raison qui a conduit le parlement à faire ce choix est très pragmatique : plus de 95 % des demandes étaient acceptées et le travail nécessaire à leur étude était disproportionné. Mais rien n'est définitivement acquis : plusieurs demandes de réintroduction ont échoué au parlement ces dernières années. Et la pression pour limiter l'accès au Service civil reste importante.

Pour ceux qui ont passé cet examen, il existe la possibilité de revivre ce moment. Les procès-verbaux des auditions ont en effet été versés aux archives fédérales. Ils sont soumis à un délai de protection, chacun peut toutefois accéder à son propre dossier. Si je n'ai pas pu obtenir l'accès à temps pour cet éditorial, j'y reviendrai peut-être ultérieurement. En attendant, je vous laisse lire ce numéro du Monde civil et vous remercie de continuer à soutenir le service civil.

Contact

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona, Tel.: 091 825 45 77, www.nonviolenza.ch, info@nonviolenza.ch.

Zurich: détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de juin 2023; 51. édition; paraît 4 fois par an.

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo».

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zurich
Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Zeno Casella, Fabien Fivaz, Luca Dahinden, Lukas Sägger, Gregor Szyndler (rédacteur en chef).

Collaborations: Tinu, Filippo Beroggi, Alois Vontobel.

Tirage: 1600 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat.

Scanner le QR & faire un don!



Scanner le QR dans l'application bancaire ou accéder à la page de dons CIVIVA via le QR (premier résultat de recherche).



Souvenirs de l'examen de conscience

Alois Vontobel, ancien membre du comité de CIVIVA, et Gregor Szyndler, rédacteur en chef de LMC, racontent ce qu'ils ont découvert en consultant les dossiers de leur examen de conscience. Par Lukas Sägger.

Quand avez-vous déposé votre demande de service civil ?

A : J'ai déposé ma demande en 2003, presque un an trop tôt - je n'étais pas encore recruté. En janvier 2004, j'ai fait mon examen de conscience.

G : J'ai envoyé la partie écrite en 2001 (CV, motivation écrite et extrait de casier judiciaire). En 2002, j'ai passé l'entretien.

Quelle était pour vous la raison d'effectuer un service civil ?

G : Beaucoup de mes collègues ont suivi la voie bleue, se sont rendus doublement inaptes. Ce n'est pas ce que je voulais. J'ai lu « Etwas Sinnvolles tun » de Ruedi Winet et je me suis préparé minutieusement à « l'examen ».

A : Dès le début, je savais que je ne pourrais pas faire un jour de service militaire. Je voulais faire un service civil et j'ai accepté l'examen de conscience pour cela. Je voulais aller jusqu'au bout et rien d'autre. Je n'avais pas l'intention de me rendre inapte. Je n'aurais d'ailleurs pas pu concilier cela avec ma conscience.

Cela signifie que si la demande n'avait pas été acceptée, tu aurais refusé ?

A : Je suppose, oui. Cependant, je n'ai guère réfléchi à cette possibilité. J'étais tellement convaincu que c'était ma voie que cela devait tout simplement fonctionner. Il ne s'est jamais agi pour moi d'une obligation de servir en soi. Je n'ai jamais voulu m'y soustraire. J'ai accepté ce devoir comme un état de fait. Il s'agissait seulement de savoir ce que je pouvais faire dans ce cadre.

G : Pour moi, c'était clair : s'ils ne me laissent pas faire, je ferais l'école buissonnière, je ne ferais rien du tout. Mais j'aurais trouvé cela vraiment dommage, car je voulais quand même remplir mon devoir de service.

Quelqu'un vous a-t-il aidé ou vous êtes-vous débrouillés seuls ?

A : Lors de l'entretien, j'étais seul. Je voulais le faire seul. Je voulais peut-être aussi prouver aux autres et à moi-même que j'étais capable de défendre ma position devant un comité. Je suppose que j'ai au moins donné la justification écrite à mon père pour qu'il la relise.

G : Comme je l'ai dit, j'ai lu le livre de Winet. Pour la partie écrite, je ne sais plus si quelqu'un m'a aidé. Mais je l'ai relu plusieurs fois maintenant et j'ai trouvé cela tellement cohérent et rigoureux que je l'ai certaine-

ment donné à quelqu'un pour qu'il le relise. J'ai emmené mon amie de l'époque à l'entretien. J'avais entendu dire que cela pouvait être difficile si tu argumentais de manière trop rationnelle. Avec elle à mes côtés, je pouvais aussi écraser une petite larme ou tenir la main de temps en temps.

Est-ce que tout le processus a été pénible pour vous aussi ?

G : Non, plutôt désagréable. J'ai trouvé déplacé de devoir me justifier alors que j'étais déjà prêt à faire un service beaucoup plus long et que je n'avais pas du tout envie de manier une mitrailleuse, de conduire un char ou de piloter un chasseur-bombardier. Je trouvais désagréable de devoir écrire une justification détaillée et de la mettre en pratique à l'oral. J'avais en effet écrit huit pages.

A : Huit pages ? Sans blague ?

G : Oui, j'ai pris cela très au sérieux.

A : Hop là. J'avais donc environ une page de demande et une page de CV ... Mais je trouvais tout cela très désagréable, mais je l'ai accepté comme un mal nécessaire. Pour beaucoup d'autres, c'était une pierre d'achoppement de devoir se présenter en tant que jeune adulte devant ce comité et de devoir défendre ta position pendant deux heures.

G : Pour moi, ça n'a duré qu'une heure !

A (rit) : Oui, parce qu'ils devaient d'abord lire ton texte !

Vous avez fait sortir vos dossiers des archives fédérales. Y avez-vous découvert des choses dont vous ne vous souveniez pas ou dont vous vous souveniez différemment ?

G : J'ai toujours pensé qu'ils m'avaient demandé : « Que feriez-vous si notre pays était envahi ? » Mais une telle question n'est en tout cas pas consignée. Au lieu de cela, ils ont demandé : « Que faites-vous si quelqu'un vous vole votre collection de disques ? » J'ai cru que je ne lisais pas bien. Ils voulaient sans doute savoir si j'allais appeler la police. Mais peut-être se demandaient-ils aussi si j'allais faire suivre le voleur avec le Super Puma.

A : J'ai trouvé intéressant que je n'ai pas mentionné mon père, qui a refusé de faire son service militaire dans les années 70, ni dans la partie écrite ni dans l'entretien. Mais apparemment, mon cousin de 8 ans mon aîné était pour moi une référence plus importante à ce sujet. Pendant l'école de recrues, il a assisté à des décès de recrues qui avaient été victimes

d'un accident lors d'un exercice quelconque. Cela m'a impressionné et découragé à l'époque.

Avez-vous trouvé dans les dossiers des déclarations que vous ne feriez plus aujourd'hui ?

A : Je formulerais l'une ou l'autre chose différemment aujourd'hui. J'étais ce jeune adulte très convaincu de son point de vue et qui n'admettait pas l'autre. Je ne suis plus comme ça aujourd'hui. Mais je n'ai pas changé dans ma position de base, à savoir que la violence n'est pas une solution.

G : Je pense qu'aujourd'hui, j'aurais une discussion de fond : « J'ai écrit une justification détaillée, j'assume cet entretien et je suis prêt à faire un service 1,5 fois plus long. Qu'attendez-vous encore de moi ? »

Depuis l'abolition de l'examen de conscience, des voix s'élèvent pour demander sa réintroduction. Qu'en pensez-vous ?

G : Il est difficile pour moi de répondre à cette question, cette demande est pour moi tellement en dehors de tout ce que je peux comprendre. Mais ce sont des bourgeois qui le demandent. On pourrait leur calculer la bureaucratie que cela implique, combien de personnes il faut engager pour qu'elles « examinent la conscience » des candidats au service civil ... ou on devrait leur demander pourquoi ils sont prêts à restreindre aussi massivement les droits fondamentaux. Ou comment empêcheraient-ils une augmentation du nombre de doubles inaptes si on admettait massivement moins de civilistes.

A : En outre, il faudrait de toute façon établir depuis longtemps une méthode connue du public pour déterminer avec précision si les calculs sont valables ou non. Ce qui m'a motivé à m'engager pour le service civil, c'est cette motion (« Rapport équitable entre la durée du service civil et celle du service militaire ») de Corina Eichenberger-Walther (PLR). Elle voulait « aménager la durée du service civil et du service militaire de manière équitable » en augmentant le facteur de 1,5 à 1,8. Le fait que la notion d'équité soit ainsi déformée m'a extrêmement dérangé. On a également prétendu à l'époque qu'avec l'accès simplifié au service civil (sans examen de conscience), la signature du formulaire était en fait la preuve par l'acte. Et c'est bien sûr totalement faux. La preuve par l'acte est la volonté d'accomplir un service de longue durée.

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenues en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch
Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)
Compte pour les dons: CH60 0900 0000 8559 4763 0



Garantir l'accessibilité

Garantir l'accessibilité des sites touristiques et culturels aux personnes en situation de handicap : c'est la tâche de Filippo Beroggi, civiliste auprès de Pro Infirmis Ticino. Zeno Casella lui a posé des questions.

Dans quelle institution travailles-tu actuellement ?

Je fais mon service civil auprès de Pro Infirmis à Bellinzona. Pro Infirmis est une association sans but lucratif active en Suisse depuis 1920. Elle gère des services de conseil social gratuits et propose différents types d'aide aux personnes en situation de handicap physique, mental ou psychique. Pro Infirmis s'efforce de faire en sorte que les personnes handicapées puissent participer activement à la vie sociale et ne soient pas défavorisées, un objectif qu'elle souhaite atteindre en collaboration avec les personnes concernées.

Quelles sont exactement les tâches que tu dois accomplir dans ton emploi ?

Je participe au projet de mappage de l'accessibilité des sites culturels et touristiques au Tessin, c'est-à-dire que je fais des visites dans des musées, des églises, des restaurants, des hôtels... pour vérifier leur accessibilité pour les personnes en situation de handicap à l'aide d'un compteur et d'une tablette avec un logiciel spécifique. Mon travail est très varié et stimulant : par exemple, j'organise des visites sur place pour collecter des données en contactant les établissements, je gère plusieurs tableaux Excel et je fais des visites en compagnie d'une personne handicapée.

Comment tu te trouves sur ton lieu de travail ? Est-ce que cette activité t'intéresse ?

Je me sens très bien avec mes collègues et mes supérieurs. Je n'ai pas l'impression d'être « la cinquième roue du char » comme c'est malheureusement le cas de nombreux civilistes sur d'autres lieux de travail. Ce qui me plaît beaucoup dans mon travail, c'est la possibilité de découvrir chaque jour les nouveaux endroits de ma région. Je me sens très valorisé et j'ai beaucoup d'autonomie. En outre, lors de la journée de la bonne action organisée par Coop, j'ai été interviewé par la télévision pour présenter le projet sur lequel je travaille.

Pourquoi as-tu choisi de passer au service civil ?

J'ai décidé de faire mon service civil, car j'ai toujours pensé que l'armée était une



Accessible en fauteuil roulant ou non ?
Filippo Beroggi examine un édifice public (photo: mad)

recrutement complémentaire. Les officiers ont oublié d'appeler le professeur d'éducation physique et j'ai dû retourner à la caserne une troisième fois. J'ai dit expressément que je voulais faire mon service civil, alors ils m'ont fait signer un papier dans lequel je disais que je renonçais au test sportif et que je n'aurais pas eu accès à la plupart des fonctions militaires. J'ai immédiatement signé, et en une heure, mon dossier était terminé, j'ai donc pu postuler pour le service civil.

Quelles perspectives vois-tu pour le service civil en Suisse ?

Je vois une attaque inquiétante des partis bourgeois visant à aggraver les conditions d'admission au

service civil, en particulier pour les jeunes recrues qui ont terminé leur scolarité. Les jeunes Suisses ne renoncent pas au service militaire parce qu'ils sont des « paresseux », mais parce qu'ils ne veulent pas contribuer au renforcement d'une armée de plus en plus anachronique et de moins en moins neutre. Il nous incombe de veiller à ce que cela soit encore possible à l'avenir.

Bon à savoir

Le service SOS Recrues a été créé par le syndicat étudiant tessinois (le SISA) dès sa fondation en 2003. Depuis, il y est régulièrement contacté par de nombreuses recrues en difficulté dans leur passage au service civil: il fournit des informations et du soutien aux objecteurs de conscience qui ne sont pas toujours au courant de leurs droits.

www.sisa-info.ch/sos-reclute;
sindacatosisa@gmail.com.

Brèves

Fin de la consultation fédérale

La consultation sur la modification de la loi sur la protection de la population et la protection civile, de la loi sur l'armée et de la loi sur le service civil a pris fin le 2 mai. A l'exception des Vert-e-s et du PS, tous les partis soutiennent la consultation du Conseil fédéral. La plupart des cantons saluent la direction prise par la consultation fédérale, mais ont des questions de mise en œuvre. Ils reconnaissent qu'un transfert des affectations de service civil au profit des affectations de protection civile dans le domaine de la santé et du social ne permettrait pas d'atteindre le but visé. Mais les cantons ne voient pas pourquoi cela entraînerait également des incertitudes pour tous les autres établissements d'affectation. Des associations faitières telles qu'Artiset (Fédération des prestataires de services pour les personnes ayant besoin de soutien) et Kibesuisse (Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant) rejettent la consultation, car elles voient des incertitudes dans leur encadrement en cas d'absence de civilistes. (ld)

Arrêt du Tribunal administratif

Le Tribunal administratif fédéral (B-1897/2022) a rendu un arrêt concernant un militaire en service long qui a changé pour le service civil. Il avait contesté le nombre de jours de service qui lui avait été attribué. Le calcul du nombre de jours de service qu'il lui restait à accomplir se basait sur le nombre de jours de service qu'il lui restait à accomplir (multiplié par 1,5). Contrairement aux recrues régulières, les militaires en service long doivent accomplir 300 jours de service, et non 245. Dans le cas mentionné, les 300 jours de service ont été utilisés comme base de calcul pour ses jours de service civil. Par suite de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, cette règle a été adaptée de sorte que seuls 245 jours de service sont désormais utilisés comme base de calcul. Selon les calculs de « 20 Minutes », sur la base des chiffres de l'Office fédéral du service civil de l'année précédente, il manquera environ 10'000 jours de service civil par an (pour environ 1,7 million de jours de service par an). (ld)

Ukraine : Libération d'un objecteur

Le 25 mai 2023, la Cour suprême d'Ukraine a annulé la condamnation de l'objecteur de conscience Vitaly Alekseenko et a ordonné sa libération immédiate de prison ainsi que la réouverture du procès devant le tribunal de première instance.

Le délégué suisse de l'EBCO, Derek Brett, a assisté au procès en tant qu'observateur international. Le Bureau européen pour l'objection de conscience (EBCO), War Resisters' International (WRI) et Connection e.V. (Allemagne) saluent le jugement de la Cour suprême et la libération de l'objecteur de conscience. Ils demandent l'arrêt des poursuites judiciaires qui se poursuivent à son encontre.

Derek Brett : « Ce résultat [...] pourrait être [révolutionnaire], mais nous ne le saurons que lorsque nous verrons les motifs [du jugement]. En attendant, n'oublions pas que Vitaly Alekseenko n'est pas encore tout à fait tiré d'affaire ». (Connection e.V. ; red)

Commentaire de Luca Dahinden, secrétaire général de CIVIVA

L'intox sélective

Ces dernières semaines, deux décisions ont été prises qui réduiraient le nombre de civilistes ou le nombre de jours de service qu'ils doivent effectuer (cf. brèves). Ces deux décisions ont été fortement commentées par les médias. Chez CIVIVA, nous devrions nous réjouir de cet intérêt public, car il est dans notre intérêt que les gens s'engagent pour un service civil fort. Mais la couverture médiatique de début mai montre une fois de plus l'hypocrisie du débat sur le service civil.

D'une part, le Conseil fédéral veut remplacer le sous-effectif supposé de la protection civile par des civilistes. Selon les calculs d'Infodroit.ch, un centre qui s'occupe de questions juridiques liées à la paix, cela aurait pour conséquence qu'environ 6 pour cent des affectations de service civil devraient être effectuées dans la protection civile.

D'une part, le Conseil fédéral veut remplacer le sous-effectif supposé de la protection civile par des civilistes. Selon les calculs d'Infodroit.ch, un centre qui s'occupe de questions juridiques liées à la paix, cela aurait pour conséquence qu'environ 6 pour cent des affectations de service civil devraient être effectuées dans la protection civile. Ces 6 pour cent manqueraient ensuite au service civil - cela représenterait environ 100'000 jours de service civil par an. Au cours de la même période, un arrêt du Tribunal administratif fédéral a eu pour conséquence qu'environ 10'000 jours de service civil de moins seraient à disposition chaque année.

« 20 Minuten » a titré à l'occasion de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral : «

Moins de civilistes : les écoles, les maisons de retraite et les crèches s'inquiètent du manque de personnel ». Il faut dire qu'il s'agit ici de 10'000 jours de service - soit 0,6 % de tous les jours de service civil effectués. Comment peut-on parler de la consultation, où il est question de 100'000 jours de service civil manquants ? Plutôt que de parler une seule fois de la diminution attendue, on préfère raconter à quel point la situation de la protection civile est supposée être mauvaise. La perte de civilistes est présentée sous un jour favorable dans le titre du « Blick » : « La lutte pour les civilistes est acharnée ».

En tant que secrétaire général de CIVIVA, je me réjouis bien sûr que l'on prenne enfin conscience de la contribution essentielle que les civilistes apportent chaque jour à notre société. Je souhaite toutefois que nous n'oublions pas les chiffres et les données. Le problème pour le service civil n'est pas la suppression de jours de service parce qu'une injustice concernant le nombre de jours de service à accomplir par les militaires en service long a enfin été supprimée. Les problèmes pour le service civil et pour les établissements d'affectation sont dus aux partis bourgeois qui veulent affaiblir le service civil, qui fonctionne bien et qui est important

pour la société, au profit de la protection civile et de l'armée. En effet, toutes les revendications contre le service civil qui se sont fait entendre ces derniers mois vont affaiblir davantage le service civil et coûter nettement plus de jours de service que les 0,6 % qui sont maintenant supprimés en raison de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral. De ce point de vue, il est bon que l'on s'indigne enfin du manque de jours de service civil - mais de toute façon, là où la plupart des jours de service civil seraient supprimés. La consultation terminée entraînerait une incertitude massive pour les établissements d'affectation - comme le soulignent également à juste titre les associations faitières des domaines d'affectation concernés. Parallèlement, le Parlement a transmis une motion qui remet sur la table la révision de la loi sur le service civil, qui avait été annulée par le Parlement en 2020. Les attaques contre le service civil sont donc omniprésentes et, dans toutes ces attaques, le nombre de jours de service civil diminuerait, mais on n'y parle que des prétendus sous-effectifs de l'armée et de la protection civile, et non des problèmes qu'entraînerait une diminution du nombre de civilistes.

« Nous étions confrontés à des vents contraires massifs »

Apporter à la société

Dans les années 80, *Tinu* s'est engagé pour le service civil. *Tinu* a refusé de servir et a été condamné à la prison.

Il répond aux questions de *Gregor Szyndler*.

Tinu, tu t'es engagé dans les années 80 pour l'initiative populaire « Pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte »*. Que faisiez-vous exactement ?

Nous étions un groupe de 16 hommes et voulions, en amont de l'initiative, montrer ce qu'un service civil pourrait apporter à la société à l'aide « d'affectations modèles » chez des paysans ou dans des maisons de retraite.

Comment se présentaient les affectations modèles ?

Nous étions des groupes de trois ou quatre personnes. Nous avons par exemple nettoyé des lits de ruisseaux et revalorisé des paysages naturels. Pour cela, nous avons invité la presse à nous accompagner. Nous avons profité de cette médiatisation pour montrer comment l'initiative pourrait être mise en œuvre.

Quel a été l'intérêt des médias ?

La presse a pratiquement toujours été présente. Mais nous avons aussi distribué des flyers devant l'Eglise du Saint-Esprit à Berne et cherché le dialogue.

Comment les gens ont-ils réagi ?

Ouf ! Alors, il y avait des sympathisants qui disaient : « Il est grand temps ! ». - Mais dans la majorité des cas, nous étions confrontés à des vents contraires massifs. A l'époque, la génération du service actif arrivait à l'âge de la retraite. Ils se sont sentis remis en question dans l'idée qu'ils se faisaient d'eux-mêmes. « Nous avons passé deux ans au front ! » - « Vous ruinez la volonté de défense, vous êtes des traîtres à la nation » ! On nous a beaucoup parlé, on nous a craché dessus. Les hommes, en particulier, nous opposaient un fort potentiel d'agressivité. Avec les femmes, nous avons plutôt du soutien.

Plus tard, vous avez refusé de servir collectivement : comment cela s'est-il passé ?

Nous avons rédigé une justification collective pour notre refus de servir. Nous l'avons ensuite tous lue devant le tribunal.

A quel moment as-tu refusé ?

Après l'ER. Je me suis dit que je ne pouvais refuser ce que je connaissais. Je n'étais

pas un abolitionniste de l'armée, je voulais apporter une contribution constructive à la société. C'est pourquoi il n'était pas question pour moi de suivre la voie bleue.

Quelle a été ta condamnation ?

J'ai écopé de huit mois, dont les deux tiers ont été purgés. Certaines personnes de notre groupe ont d'ailleurs été représentées au tribunal par Gret Haller, une avocate bernoise vraiment engagée et forte. Plus tard, elle est entrée au gouvernement de la ville et est devenue conseillère nationale et présidente du Conseil national. C'était une avocate brillante, qui a frotté plus d'un casque d'acier. Une femme impressionnante qui a politisé nombre d'entre nous par son exemple et sa défense toujours politique.

Quel a été l'impact de la condamnation sur toi ?

Au départ, je voulais devenir enseignant secondaire. Ce n'était plus à l'ordre du jour. Il était impensable qu'une personne ayant un tel passé puisse obtenir un poste d'enseignant. Mais lors de ma formation en travail social, les signes avant-coureurs se sont inversés. Il était alors normal qu'aucun d'entre nous ne fasse de service militaire. La peine purgée était presque un « certificat de prestation ».

Quelle était la marge de manœuvre des juges militaires lors de la fixation de la peine ?

Selon l'auditeur, tu pouvais recevoir une peine particulièrement lourde. Il y avait, à Berne, un auditeur tristement célèbre du nom d'Aeschlimann. Chez lui, tous les objecteurs prenaient 16 mois. La situation devant le tribunal était bizarre : des officiers en uniforme étaient assis en face de toi et décidaient de ta peine - une peine qui, notons-le, devait être purgée dans des prisons civiles.

Tu as des fils en âge de faire leur service militaire. Que font-ils ?

Tous deux ont fait leur service civil. Quand ils avaient tous les deux 16 ou 17 ans, ils ont eu une phase où ils n'étaient pas si réticents à l'armée. Comme ils sont très sportifs, ils se sont vraiment donnés à fond lors du recrutement et ont obtenu, je crois, environ 300 points. Ensuite, tu reçois un insigne et

tu peux en fait choisir l'arme. Quand mon fils a dit : « OK, je veux rejoindre les sanitaires au Tessin sans armes », ils lui ont mis un tampon « fusilier » en souriant. Quand il a dit : « Bon, alors je serai civiliste », l'officier de recrutement est devenu fou et lui a crié dessus.

Quelle influence ton histoire a-t-elle eue sur sa décision ?

Je n'ai jamais exercé de pression, j'ai toujours dit qu'ils pouvaient décider eux-mêmes. Comme mes deux fils ont atterri dans le domaine créatif et artistique, il était plutôt clair, du point de vue de leurs groupes de pairs, qu'ils voulaient devenir civilistes.

Jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu de réhabilitation des personnes qui ont refusé de servir. Quelle importance aurait une telle réhabilitation pour toi personnellement ?

Hmm (*réfléchit*). Je n'attends pas d'excuses. Pour cela, il faudrait que quelqu'un prenne la faute sur lui. De plus, cela ferait de moi une victime, ce que je ne considère pas être. Je savais ce que je risquais en refusant. Mais une sorte de rectification, une « absolue rétroactive », je trouverais cela bien.

Pourquoi penses-tu que le service civil représente encore une menace pour certaines personnes ?

Outre les personnes qui y sont opposées de par leur appartenance à un parti et leurs principes, il y a certainement aussi beaucoup de gens qui disent ces derniers mois, à cause de la guerre en Ukraine : « Nous avons besoin d'une armée plus forte ».

Si tu as un souhait pour l'avenir - à quoi devrait ressembler le service civil dans 30 ans ?

L'armée et le service civil sont sur un pied d'égalité et la preuve par l'acte, qui a un caractère punitif, a disparu. Il n'y a aucune raison pour que le travail civil ait « moins de valeur » que le travail effectué à l'armée. En outre, je pense que les femmes devraient jouer un rôle dans le service civil. Elles le font en partie à l'armée - pourquoi pas au service civil ?

* Votation du 26.02.1984. Oui : 36,2 %. Non : 63,8 %. Participation au vote : 52,75 %.